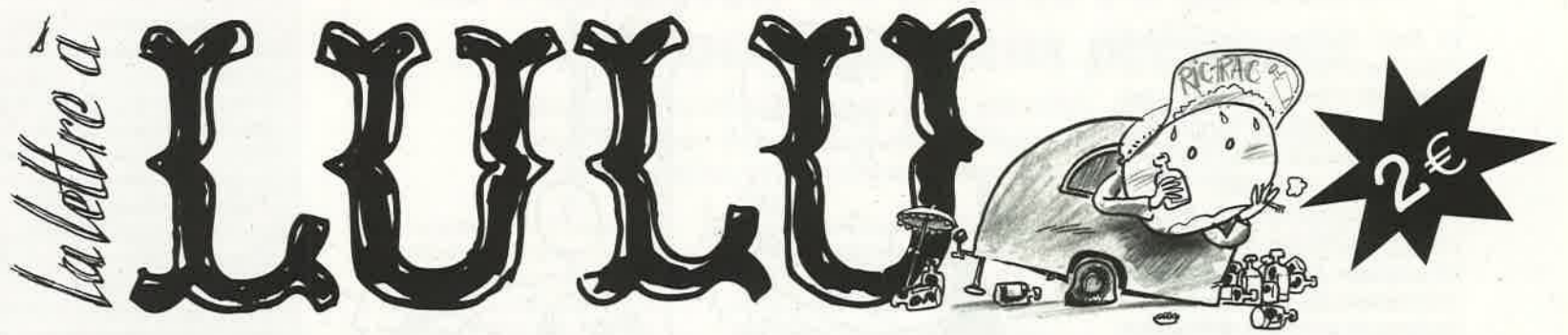


LA FONDATION DE FRANCE ACCUEILLE UN VIEUX PRÉSUMÉ P. 3

LA DOUANE ENTERRE UNE TAUPE P. 8



Manquerait plus qu' ça

Irrégulomadaire satirique n°37 - Été 2002

Dégraissage
Un gros grain menace La Baule

Encore un petit effort et La Baule aura enfin sa plage de galets. Tout part d'un constat simple : le sable disparaît. Normal, à notre époque, tout fout le camp. La baie perd ses sédiments et la plage se dote d'une pente de plus en plus pentue : elle « dégraisse » comme disent les ingénieurs. La plus forte érosion de plage est entre l'avenue De Gaulle et l'avenue de Mazy, indique *L'Éclair* du 20 mars. Mais pas de problème, le marchand de sable va passer réparer ça. Le cabinet Sogreah a fait une étude présentée au conseil municipal, préconisant trois scénarios, correspondant à des apports de sables de 150 000 à 310 000 m³. La facture des dragages sur le banc des Charpentiers, devant l'estuaire, et la noria de camions pour tartiner les couches de sable coûteraient de 13 à 16,9 millions d'euros. Pas moins, ma p'tite dame ! (à vos caulettes !).

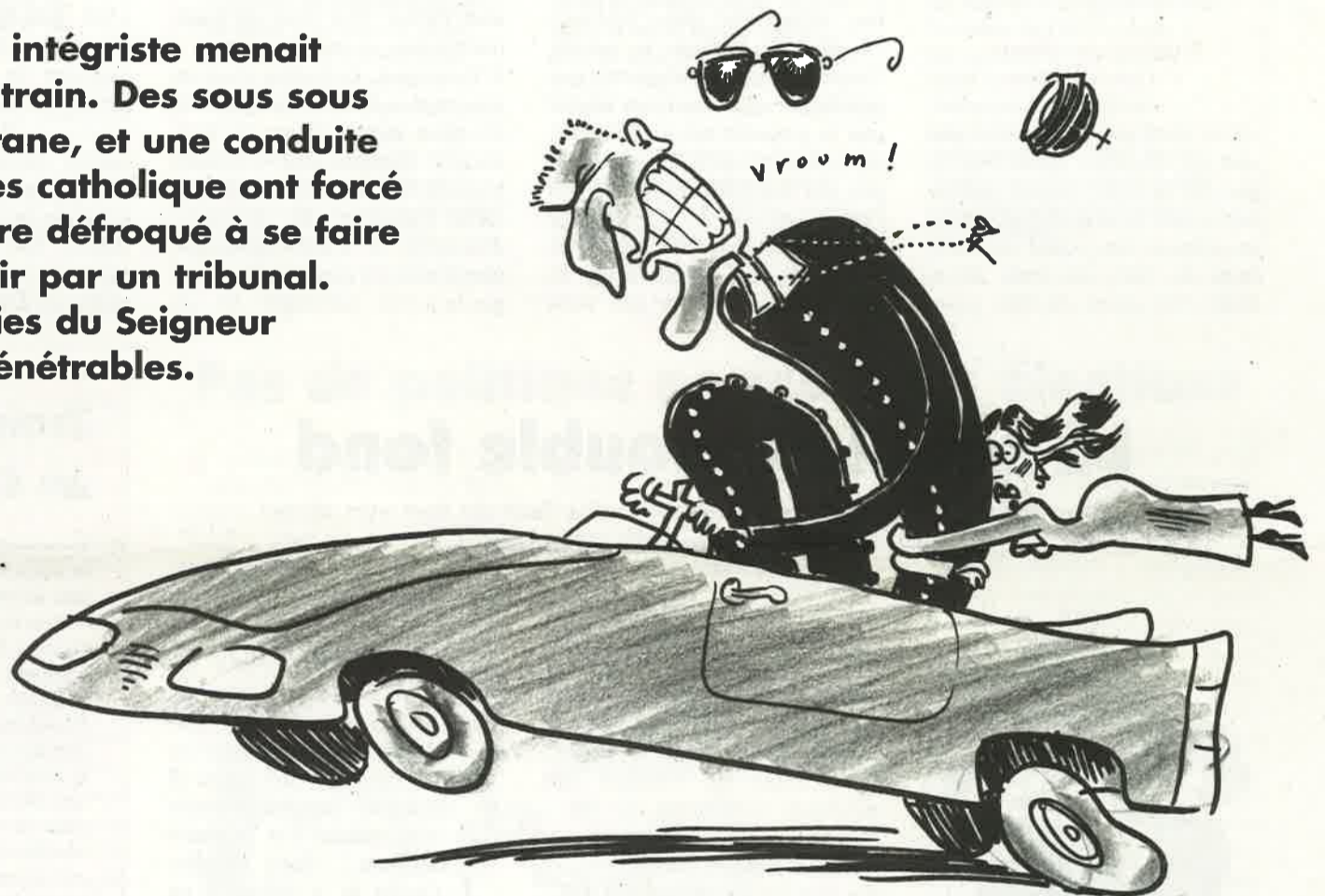


Mais le désastre, c'est que la qualité du sable choisi charrié par la Loire a une granulométrie bien supérieure, comme disent les granulométristes d'un air supérieur. Ce qui veut dire, en gros, du grain de sable plus gros. Finis les concours de châteaux de sable et les beaux pâtés sur la plus belle plage d'Europe avec du sable fin fin fin. C'est ça, La Baule, on ne voit pas le petit sable disparaître, on se retourne et le remblai est tout en béton. Embêtant.

Église intégriste

LA DÉRIVE HÉTÉRO

L'abbé intégriste menait grand train. Des sous sous la soutane, et une conduite pas très catholique ont forcé le prêtre défroqué à se faire blanchir par un tribunal. Les voies du Seigneur sont pénétrables.



Un grand danger menace l'Église intégriste. Livrés aux convoitises de créatures du diable, de bons abbés risquent de trousser leur soutane à boutons. On croyait les serviteurs de Dieu, même les plus raides, livrés aux démons de pulsions pédophiles. Il y a pire. Parfois, une femme peut faire tourner la tête d'un berger des croyants. Ainsi, l'abbé Jimenez Torres qui donne la messe en latin. D'accord, il ferait mieux de la vendre. Le schisme ne paie pas. Passé dans les troupes de Mgr Lefebvre avec missel et

soutane, l'abbé s'est trouvé fort désargenté. Devenu « prêtre valgu », sans subsides ni sécu, l'ecclésiastique a su se faire entretenir par les ouailles ultras (prononcer fidèles) chargées de cracher au bassinnet (prononcer bénitier). Foutredieu ! Seulement voilà, les brebis qui se sont fait tondre par le berger ont porté plainte devant la justice des hommes. À l'audience le 14 mars, l'abbé aux vêtements très soignés a dû s'expliquer d'une accusation d'escroquerie. En portant plainte en 1999, Pierre et Christine

Girard, pieuses personnes âgées « d'une particulière vulnérabilité », reprochent à l'abbé agrippe-sous de leur avoir estampé quelque 250 000 F en trois ans. Les juges ont souligné le confort quotidien de l'abbé, bien au dessus du standing d'un modeste serviteur de Dieu, qu'il faut en fait assimiler à un défroqué. Car Miguel partage la vie d'une créature d'une trentaine d'années qui a déclaré aux enquêteurs : « la femme que je suis est amoureuse, mais la catholique se l'interdit ». Depuis Adam **Suite page 2**

Camping gaz

Boënnec : 12 ans de cabanes

53 chalets, sans permis de construire, tant qu'à faire en zone inconstructible. Hardiment, le maire de Pornic, Philippe Boënnec, construit ainsi l'image de sa station.

Véritable écomusée de l'embrouille au code de l'urbanisme, le camping de la Boutinardière à Pornic a une nouvelle attraction pour la saison : 16 cabanes toutes neuves, soit un total de 53 chalets

fautifs, les premiers depuis douze ans. Le gérant se fiche des lois, le maire se fâche mollement, sans le moindre effet, la justice ne bouge pas, en préférant attendre un rapport technique de la DDE qui se dépêche de ne rien constater. Avant son départ, Nicole Klein, secrétaire générale de la préfecture a pourtant mis les points sur les i, notifiant au camping de la Boutinardière que sans autorisation d'aménager, sans autorisation d'implanter des chalets, qui plus est dans une zone inconstructible, le gérant est en

infraction avec le code d'urbanisme, qu'il risque des sanctions pénales, notamment la condamnation à débarrasser le plancher des vaches de ces habitations légères de loisir (depuis quelques temps, le terme de paillote ne doit plus figurer dans les écrits préfectoraux). Le taulier est prévenu, mais ça ne l'affecte pas. Il vient d'en rajouter : 16 nouveaux chalets blancs de 28,8 m², commandés à O'hara, filiale de Bénéteau, ont été implantés en avril et mai derniers. Joint par Lulu à propos de cette poussée de chalets, Sébastien Devillairs se contente de grommeler : « Ya eu une autorisation d'aménager. Pas besoin de permis de construire. Comme **Suite page 3**

LA DÉRIVE HÉTÉRO

et Eve, l'hétérosexualité fait d'énormes dégâts au sein du peuple de Dieu. Faudra-t-il interdire cette néfaste inclination sexuelle, ou simplement le sein, les dégâts ou le peuple ?

Pour son compte-rendu du procès, *Ouest-France* a appliqué sa déontologie très chrétienne en escamotant les noms des protagonistes et des lieux, n'évoquant qu'une « amie de cœur ». « Qu'il ait eu une petite amie, relève du commentaire médiatique », note M^e Emmanuelle Renoul, avocate de l'abbé. Qu'importe, les écoutes téléphoniques des deux tourtereaux dénotent un goût certain pour le pognon, « On croirait un businessman qui ne sait pas comment faire pour échapper au fisc » commente le président De Jorna à l'audience.

L'enfant de chœur n'a pas de papa

« Il est vrai que je ne mène pas une vie d'ascète, mais tout ce que j'ai m'a été donné », reconnaît le bon défroqué chez qui les enquêteurs ont trouvé des artefacts de luxe, un stylo Mont-Blanc, des objets de culte payés



36 500 F à un antiquaire « par les offrandes des fidèles ». D'après M^e Renoul, le couple Girard n'aurait porté plainte que par dépit : « ils n'ont pas digéré que le premier rang de la chapelle traditionaliste soit occupée par des filles-mères et que l'enfant de chœur n'ait pas de papa ». Ces chapelles sont vraiment très mal fréquentées. Et c'est sans doute là que s'est

noué le drame de la discorde avec l'abbé. Une « rixe de traditionalistes » en quelque sorte. À l'occasion, la justice s'est un peu payée la fiole de l'enquête de PJ alors managée par le tonitruant commissaire Farinelli himself. Le président du tribunal raille l'ampleur du dispositif d'écoutes et d'interrogatoires, cinq auditions pour l'abbé et une garde-à-vue rallongée de 36

Son préchi précha, l'abbé intégriste Jimenez le dispense à l'abri des regards mécréants et des chrétiens de gauche, dans le Château du Plessis de Vair, à Anetz, près d'Ancenis. Un genre de Moulinsart facho. C'est le modeste pied-à-terre de Pierre Gauthier, candidat MNR aux sénatoriales en septembre dernier et aux dernières législatives dans la 7^e circonscription de La Baule-Guérande, où il vient de faire 0,53%, franchissant de justesse la barre du demi pour cent. Imprimeur retraité à Treillières ; Pierre Gauthier est propriétaire du Léchalas, le petit bateau à moteur monument historique. C'est grâce à une association 1901, « Restauration et animation

du Château du Vair » qu'il loue ses salles pour les mariages, 610 euros la soirée, sauf quand il faut ranger la mariée pour que les nostalgiques du nazisme viennent s'y congratuler. Le château, sa terrasse, ses salons, 550 personnes assises, sa piscine et son parc de 6 hectares servent à toutes les fêtes champêtres d'automne de l'extrême-droite locale. Le Pen y est venu en 1998, puis le MNR, Mégret en 1999, Jean-Yves Le Gallou en 2000, Franck Timmermans en 2001. Du champêtre bien gardé, ambiance octobre très brun. Que le parc soit fréquenté par du clergé marron relève d'une certaine harmonie ton sur ton.

heures, « ce qui, espérons le, ne s'est pas fait au détriment d'autres investigations en matière de stupéfiants ou de grand banditisme... Il est vrai aussi qu'il est certainement moins dangereux de faire une filature sur Jimenez que sur certains braqueurs » Après une réquisition d'une peine de 8 mois de prison avec sursis et 2 000 euros d'amende,

l'abbé a été relaxé. Pourtant, dit un avocat, il n'était plus prêtre officiel, et ne respectait pas le dogme de Rome, il a donc abusé de fausse qualité pour soutirer de l'argent. Les victimes ont fait appel, puis se sont rétractées sous les pressions de leur entourage bigot. Dieu y reconnaîtra les sous.

Jocelyn Frusquin

Raoul faut le faire

La sébille à double fond

Où l'on apprend que les douaniers africains font du tort aux dons pour les lépreux récoltés à Nantes.



Sont propres comme tout, ces petits scouts d'Europe en uniforme bleu marine et genoux cagneux réglementaires, réunis au Centre de communication de l'Ouest pour la photo souvenir*. Pour avoir été l'équipe des meilleurs mendiants (on dit quêteurs, c'est plus digne) lors de la journée mondiale des lépreux fin janvier, ces croisés de la sébille ont eu droit à un super cadeau pour leur B.A. : des oeufs en chocolat dans une boîte en fer, peinte à la bombe dorée par Isabelle de Cintré, la déléguée départementale de l'association Raoul-Follereau. Attention : la récompense n'est décernée qu'un an sur deux. Pas de dérive. On sollicite la charité, la générosité, on ne fait pas courir les scouts les plus droitiers après une gratification en chocolat. La récolte départementale de 45 735 euros est en baisse. « C'est l'effet de l'euro. Les gens ont confondu 10 frs. et 1 euro », dit Mme de Cintré. La baisse des dons n'a rien avoir avec la calomnie. D'ailleurs certains ont donné plus, pour compenser... » La calomnie ? Un mois avant la quête, Le Canard Enchaîné** épingle l'associe à Raoul en annonçant que le pape, Jipé Deux himself, recevrait, à titre personnel, une enveloppe annuelle de 15 245 euros versée par ladite association, un genre de denier du culte papal détourné des dons aux lépreux, qui eux, n'ont qu'à se gratter. Les dons ont

aussi servi à arroser des ordres cathos ultra conservateurs et quelques cardinaux parmi les plus réacs, à faire des travaux dans l'appartement du rédacteur-en-chef d'un journal libanais ou à effectuer un prêt sans le moindre remboursement aux enfants d'un ministre africain... Sans oublier l'achat et la diffusion en Afrique de 2 000 bouquins dénonçant la capote comme facteur de propagation du sida***. « On aide les lépreux en donnant aux gens qui les soignent » tente d'expliquer Mme de Cintré en reconnaissant qu'il y a peut-être des « frais de dispatching ». Et si de l'argent s'est perdu en Afrique, c'est certainement dû à la « malhonnêteté des douaniers africains... » Sympa. Le parquet de Paris s'intéresse à la gestion de l'association Raoul-Follereau et l'Episcopat de Paris a pris ses distances, jurant qu'elle n'a aucun lien avec cette association, qui « ne fait même pas partie du Conseil national de la solidarité qui regroupe toutes les associations charitables catholiques ». Mais bon, les petites mains de la mendicité ont leurs oeufs en chocolat. Tous les deux ans. Pas question d'encourager le cholestérol en culotte courte. * *Ouest-France*, le 28 mars. ** N° 4236, 2 janvier 2002 et suivants. *** *Le Canard enchaîné* n° 4241, 6 février 2002.

Trois barreaux au Courtois



Il n'a pas échappé à la sagacité de nos lecteurs que le président de La Lettre à Lulu avait récemment changé de résidence. Georges Courtois est en effet logé aux frais de la République depuis quelques semaines, dans le cadre de la préparation d'un ouvrage sur lequel il planche depuis plus de vingt-cinq ans : « Le Courtois », qui s'imposera comme la référence en matière de guide du taulard. Cette fois encore, le président n'a pas hésité à payer de sa personne pour réaliser une enquête très fouillée sur un nouvel établissement

pénitentiaire, la qualité de son hôtellerie, de sa restauration, et toutes les petites choses qui font ou défont la réputation d'un établissement. Quelques tracasseries administratives pouvant le conduire à prolonger son séjour, il est loisible à chacune et à chacun de lui envoyer un mot à l'adresse suivante : M. Georges Courtois, Maison d'arrêt d'Orléans, 55, bd Guy-Marie Riobé 45038 Orléans cedex 01.

Photoroman Aux sources de l'au-delà du visible

On le dit assez aux mômes. Il faut penser à bien regarder avant de traverser. Au musée des Beaux-Arts de Nantes, on expose une photographe allemande, Augustina Von Nagel, dont on nous dit qu'elle prône « une traversée des apparences vers un au-delà du visible, source peut-être de toute appréhension du réel ». Pourvu qu'elle ne se paume pas en chemin.

Ligéria La diagonale du flou

C'est où, la Loire-Inférieure ? Selon une enquête réalisée par l'institut rennais TMO pour le Comité départemental du tourisme, seul un Français sur deux a tout bon en pensant que c'est situé en Pays-de-la-Loire, 27 % optent pour la région Bretagne, 3 % l'imaginent en Aquitaine, et 6 % en Poitou-Charentes. Et sur une carte muette, pas mieux : hormis les gens du grand ouest, les meilleurs pour localiser la Loire-Inférieure sont les gens du sud-ouest et du centre-est (58 % de localisation exacte), devant les Parisiens. Les Français sont pas nuls en géo, ils sont juste imprécis.

Retrain

Erika de Loire majeure

L'Histoire, c'est rien que des remakes fortuits. Exemple : alors qu'à Donges, le retraitement des déchets de l'Erika patine grave sur le process, un amateur de coïncidences nous signale que l'Erika a déjà fait une escale remarquée à Montoire. D'accord, c'était Montoire avec un e à la fin, dans le Loir(sans e)-et-Cher. En octobre 1940, un certain Pétain vint y serrer la pince d'un dénommé Hitler dans un wagon, pour mettre la Collaboration sur des rails. Erika, c'était le nom du train du Führer. Comme les ouragans, toutes les catastrophes ont de si jolis noms.

PSYCHOSE AU PALAIS DES CONGRÈS



Probe sur lui

Cuisson à l'étouffée pour vieille casserole

Un dossier est passé par le cabinet du doyen des juges d'instructions sans faire de bruit. En novembre 2001, une plainte avec constitution de partie civile y est enregistrée contre Jean-Marc Ayraut sous le numéro pc 01/00121. Les qualifications retenues ont de quoi gâcher les soirées du député-maire : « détournement de fonds publics, corruption, favoritisme, soustraction et détournement par dépositaire de l'autorité publique, intimidation et trafic d'influence ». Rien que ça. Denis Liquet, adjoint au personnel est soupçonné des mêmes infamies. Mais la plainte a fait l'objet le 30 avril d'un refus d'instruire, arguant que les faits sont trop vieux, et donc prescrits. Après appel, c'est désormais à Rennes que se jugera la question. Ces choses présumées mais pas correctes concernent les marchés publics passés et réalisés lors de la construction de la Cité des Congrès. C'est un ingénieur alors « conducteur d'opération chargé de la direction technique hors cadre », Daniel Barbier*, qui est à l'origine de cette plainte. L'ingénieur avait alors en charge le palais des congrès et la deuxième ligne de tram. Il dit avoir reçu en 1993 l'ordre de signer des prestations

fictives et missions d'études sans objet, du fait des modifications de programme. Le tout pour un montant conséquent de plusieurs millions de francs. Il refuse. 48 heures plus tard, il est dessaisi du dossier. Début des ennuis de l'ingénieur. Finis, les temps où à la tête de la direction du bâti, il a eu jusqu'à 370 fonctionnaires sous sa coupe, ou 435 agents à diriger comme directeur de la propreté publique. Il se retrouve tout seul avec une secrétaire, jusqu'à ce qu'on lui demande gentiment de rester chez lui. Comme si on lui permettait de choisir la couleur du papier peint de sa mise au placard. La plainte simple qu'il a déposée sur le même sujet en janvier 1998 a été classée sans suite. Sa nouvelle plainte, déposée après de nouvelles pressions et sanctions personnelles, pourrait relancer l'affaire. C'est désormais aux magistrats de Rennes d'en juger. Sollicité par Lulu, le cabinet du maire n'a pas souhaité commenter. L'ingénieur non plus. La mauvaise acoustique du placard risquant de déformer ses propos.

* Qui avait déjà gagné contre Ayraut le recours au tribunal administratif contre les notations des agents municipaux.

Suite de la page 1

Boënnec : 12 ans de cabanes

tous les autres campings. On n'est pas des hors-la-loi. L'autorisation dont il parle est celle accordée il y a des années à son prédécesseur, pour le terrain de l'autre côté de la route, évidemment pas pour les chalets, tant les 37 premiers que les 16 bâtis cette année, tous illégaux. Certains fonctionnaires ont été très surpris de voir produire dans une même réunion en préfecture deux autorisations presque identiques, datées du même jour, variant de trois à sept hectares d'un document à

l'autre. En fait, le camping est divisé en deux parties traversées par une route communale. L'accueil, la supérette et les chalets se trouvent sur la partie qui n'est pas conforme à la réglementation. Normalement, l'accueil doit se situer à l'intérieur du terrain, avec un demi-tour possible pour les clients qui ne trouvent pas de place. Se conformer à ce règlement serait perdre de l'espace à louer aux campeurs, c'est donc la voirie municipale qui est utilisée pour ces manoeuvres et sta-

tionnements automobiles. Et les riverains qui roulent benoîtement dans la rue pour rejoindre leur samsuffit se font copieusement engueuler par les campeurs : « vous voyez pas que vous traversez un camping ! » D'un des deux côtés de la route, il y a pourtant un beau pataquès d'extension sans foi ni loi, tant pour les chalets que pour les emplacements de tentes. La plainte déposée par le maire de Pornic a bien été enregistrée le 24 août 2000 au parquet de St-Nazaire, mais depuis, rien.



L'enquête n'a pas avancé d'un piquet de tente. Un avis technique a été demandé à la Direction départementale de l'équipement, qui même rappelée à l'ordre s'est hâtée de ne jamais rien rapporter. Philippe Boënnec, qui a appris par Lulu l'existence de ces nouvelles constructions, n'a pas souhaité s'exprimer avant d'avoir fait constater cet essor intempestif de l'hôtellerie de plein air sur sa commune. Plus fun que l'impunité zéro, l'impunité bungalo.

Pépé la Sardine

Inclusion

La Fondation de France se penche sur l'accueil des vieux présumés

Abuseur de confiance et faussaire présumé, Jean Cuvelier, l'ancien directeur des services de la Région, préside désormais la délégation régionale de la Fondation de France.

La Fondation de France ne recule devant aucun sacrifice pour mettre en application sa devise : « une société qui avance ne doit pas être une société qui exclut ». Elle brave en effet tous les tabous en nommant à la tête de sa délégation régionale l'un des délinquants présumés les plus célèbres de la place : Jean Cuvelier, ancien directeur général des services du conseil régional. La Fondation, dont on ne soulignera pas assez l'audace dans cette affaire, n'a pas hésité à mettre en jeu son image et sa crédibilité pour redonner un peu de baume au cœur à ce pauvre exclu, victime de la malveillance de la justice française et de l'acharnement d'un petit juge d'instruction de rien du tout. Il est sans doute utile de rappeler à nos plus jeunes lecteurs qui est Jean Cuvelier. Ce brillant préfet de la

République, nommé directeur des services de la région par Olivier Guichard, s'était distingué au début des années 90 par le train de vie fastueux qu'il menait au frais du contribuable à la direction des affaires régionales. Les enquêteurs de la PJ avaient ainsi relevé, avant sa mise en examen pour « abus de confiance, faux et usage de faux » prononcée le 1^{er} juillet 1998 par le juge Pétillon, quelques exemples de ces dépenses somptuaires : 154 132 francs de frais de réception dans son appartement de fonction et 150 000 francs de vaisselle, de mobilier et de linge de maison, le tout pour la seule année 1992. Mis en examen dans le même dossier que son protecteur et ami Guichard, Jean Cuvelier avait discrètement pris la tangente quelques mois auparavant en faisant valoir ses droits à la retraite. Ce qui ne l'avait pas empêché

d'entrer dans la foulée à la direction du groupe de travail temporaire Synergie - histoire de se garder une poire pour la soif - comme conseiller du pédégé Daniel Augereau, conseiller régional RPR. Peu a filtré de l'instruction, d'autant que le juge Pétillon a failli entre-temps être muté au pôle financier à Paris pour finalement échouer à Metz et être nommé à Bruxelles après les élections, et on ne sait pas encore quand l'affaire sera renvoyée devant le tribunal correctionnel, si elle l'est un jour. Il était donc particulièrement injuste de faire éternellement peser le poids de l'infamie sur les épaules de ce pauvre Jean Cuvelier, qui ne demandait qu'à rendre service à son prochain en recueillant ses dons. C'est désormais chose faite grâce à la Fondation de France. Encore merci.

Classé X

Pas de politique pendant les élections

Politique, la justice se fiche pas mal des échéances électorales. Sauf quand elle en tient compte. C'est ce que vient d'apprendre Jean Bouyge. Architecte de la Ville, il avait été accusé de corruption par ses supérieurs, traîné devant un conseil de discipline interne, puis devant un tribunal correction-

nel. Deux instances qui l'ont blanchi de tout soupçon. Il a donc contre-attaqué en déposant plainte contre X pour dénonciation calomnieuse, estimant qu'on lui reprochait plutôt son défaut de souplesse, son manque de complaisance guidée pour les choix d'entreprises lors de marchés publics. Il demandait récemment des confrontations avec les protagon-

nistes, le maire, le chef de service et le directeur du personnel. Vice-président du tribunal de grande instance, chargé de l'instruction, Bernard Coffre a signifié par ordonnance du 15 mars un refus partiel d'instruction complémentaire, concernant, entre autres, une confrontation avec Jean-Marc Ayraut, tout en acceptant celle concernant Jean-Antoine Mathys, directeur général des services jusqu'en novembre 2001 et donc grand chef de l'administration municipale. Un rendez-vous judiciaire « programmé au mois de juin 2002 », soit après les élections, « compte tenu de la charge actuelle du cabinet et du caractère éminemment politique de ce dossier ». Mais depuis plus rien. C'est déjà ça. Le rien est ennemi du mieux.

Sue Borney

Ventratchoutchou Le train souffrira trois fois

Les cheminots n'ont jamais cru à l'idée lumineuse de prolonger le TGV en Vendée, où il devient TPV, le Train à petite vitesse, alias le Tchoutchou à Phiphi de Villiers*. Un truc tiré entre Nantes et les Sables d'Olonne par une loco diesel parce que le secteur n'est pas ravitaillé à l'électricité. Il est fort, ce Vicomte. L'idée est si magistrale que la technique du

XXI^e siècle peine à donner à cette merveille du génie humain son plein essor. Le dernier week-end de Pentecôte, par exemple, ce «TGV tracté» a subi «plusieurs pannes d'origine mécaniques et électromécaniques qui ont affecté les locos diesel et leurs organes de liaison», relate un discret articulet d'Ouest-France*. 1 200 voyageurs partis vainqueurs de Montparnasse pour rallier Les Sables d'Olonne non stop ont été contraints à une escale forcée à Nantes, pour y réembarquer dans un minable autorail de recharge. Ces désagréments fort fâcheux «se sont produits une dizaine de fois depuis la mise en service en mai 2000». Bref, ça marche pas vite et souvent pas du tout. Au point que les têtes pensantes et tractantes de la SNCF remettent illico sur rails une nouvelle formule à l'essai de locomotive à gazole tirant la rame du TGV. En priant les dieux ferroviaires que les démons de la panne épargnassent les bonnes œuvres vendéennes. Ah, ce Villiers, sait y faire, en développement durable.

* De Villiers invente le tracteur à TGV, Lulu n° 16, février 1998.
** 21 mai 2002, édition Vendée.



Que se tram-t-il ?

Ayrault ne manque pas de chambre à air

Le transport communisme orthodoxe subit une défaite.

Présentée comme une innovation technologique mirobolante, la future ligne de transports en commun reliant Vertou au reste du monde via le centre de Nantes est en fait une formule bâtarde, polluante et ringarde. Jean-Marc Ayrault appelle ça un «tram-bus». Même qu'ils ont le même à Las Vegas, alors ! On se demande par quelle escroquerie sémantique, ce bus sans le moindre rail pourrait se faire passer pour un tram dont il n'a aucune caractéristique. Avec ses bons vieux pneus des familles, c'est un vulgaire autobus «affranchi de l'univers ferroviaire», semi guidé par caméras optiques lisant un marquage au sol, sur l'asphalte. Il tressautera forcément plus, en largeur, en hauteur, qu'un vrai tram calé sur ses rails, disent ses détracteurs. Il sera moins économe en énergie qu'un vrai tram. A l'heure où tout le parc de bus de l'agglomération passe du diesel au gaz, réduisant ainsi les pollutions larguées par les pots d'échappement, pourquoi remettre en route un autobus au mode de propulsion assez ringard : du bon vieux diesel chargé d'alimenter des moteurs électriques dans la jante des pneus larges pour mouvoir l'engin. Une belle perte de rendement et une bonne dose de pollution, comme dans le temps. Qui roule qui ? «L'information a été donnée à la surprise générale, quand tout était bouclé, sans que rien de ne filtre avant, note Jacques

Michaud, président régional de la fédération nationale des usagers des transports. Que le projet ait été ainsi jalousement caché montre qu'on n'en est pas si fier. L'image moderne du système, c'est du vent». «Ce choix nous étonne beaucoup», ajoute Gérard Gauthier, du collectif transport de l'agglomération, qui fédère plusieurs associations et syndicats concernés par les transports en commun. «D'autant plus après le discours d'Ayrault lors de l'inauguration de la deuxième ligne à Grand Val, où il s'était félicité de la concertation et du dialogue avec les associations. Cette fois, l'option de la liaison

jusqu'à Vertou, nous l'avons apprise par la presse...» Le projet se vante de pouvoir gagner un an sur un chantier de vrai tram, plus lourd à mettre sur les rails. De quoi se demander si pour Ayrault, ce parti-pris n'est pas une concession aux élus du sud-est de l'agglomération, pour gagner la paix des ménages au sein de la communauté urbaine et leur faire cadeau de l'inauguration en septembre 2006, six mois avant les prochaines municipales. Avec un vrai tram, pas de ruban à couper avant l'isolement. Jean-Marc joue sur les mots, c'est pas en autobus qu'il roule son monde, c'est un autobuste qu'il s'érige.

Argent liquide

Tarifs de l'eau : tuyautez-vous

On y pige que couic à ces factures ! Incompréhensible... et peut-être bien illégales. Jacques Margalef parle de «racket fiscal pratiqué à l'insu de l'usager par les élus». Convaincu, textes à l'appui, que les sociétés d'eau et d'assainissement, les communes et les syndicats intercommunaux ne doivent faire payer à l'abonné que sa seule consommation de flotte. Et non pas des prestations indues, comme l'élimination des boues d'épuration (à la charge de la collectivité). Lui-même élu municipal en région bordelaise, Jacques

Margalef vient de publier un opuscule de 72 pages, balayant la législation et les embrouilles des factures. Président d'une association en lutte contre les abus pratiqués sur les tarifs de la flotte, il a assisté les usagers de Clisson sur ce sujet. Son petit livret est moins rigolo que la vie de Toutankhamon, mais c'est toujours moins long à lire que Le Journal officiel. Après, faut encore relire sa facture. «Le juste prix de l'eau» 15 euros, franco de port : JM Production, BP 6, 33880 Cambes.

NOTRE FEUILLETON DE L'OR et du sang

Des larmes pour l'été Épisode 5

Résumé

des épisodes précédents

Huit cadavres en quelques mois. Huit morts dans des circonstances de plus en plus spectaculaires : un noyé dans la fontaine de la place Royale, un homme poignardé aux portes mêmes du conseil municipal et six pendus dans la rue Crébillon, étranges fruits accrochés à des guirlandes qui, comme à chaque fois, signent le crime : «Je vous annonce du sang, je vous promets de l'or». Huit cadavres et une question : qui ? Dans l'épais brouillard où baignent ces faits tragiques, deux personnes trouvent pourtant un chemin. D'une part une clocharde boîteuse surnommée La Bancale, qui aurait même pu assister au dernier forfait des criminels, si elle n'avait succombé, malgré elle, à son irrésistible penchant pour le vin. D'autre part Vendredi, une

ravissante étudiante en lettres, qui, consacrant une thèse à Fantômas, a aussitôt reconnu dans la signature des crimes une citation du Maître de l'Épouvante.

La police, quant à elle, qui a confié l'enquête à l'une de ses unités d'élite, la Brigade Intervention Terrain Enquête, œuvre dans une ombre si dense que son travail reste entièrement invisible.

Bref, tout cela est bien compliqué, et, on peut en croire l'auteur, c'est loin de s'arranger.

Paresse printanière

On était aux derniers jours d'un printemps qui s'était souvent fait porté pâle. Près de six mois s'étaient écoulés depuis le sinistre cadeau de Noël qu'avaient été les pendants de la rue Crébillon. À en croire la télévision, le pays vivait au rythme des matches de son équipe de football, d'une nouvelle manière de faire de la politique et d'une délinquance omniprésente. Les faits étaient évidemment bien différents : l'équipe de foot avait moins d'intérêt que les pupilles de La Patriote de Chantonnay. L'aggiornamento politique se limitait à une galerie de ministres aux capacités intellectuelles astucieusement réduites au minimum posant, machoires carrées et mains baladeuses, devant des caméras non moins astucieusement

installées au beau milieu des foules que leur propre présence suscitait. Et la radieuse Vendredi pouvait tranquillement profiter des rares rayons de soleil en buvant des menthes à l'eau à la terrasse d'un café.

Elle était, comme souvent, accompagnée d'Éric, qui, on le sait, s'en tenait, par timidité, au rôle de meilleur ami mais que les robes de plus en plus estivales de Vendredi mettaient au supplice.

L'absence de nouveaux crimes spectaculaires et mystérieux avaient enlevé à Vendredi la matière qui avait un moment alimenté sa curiosité pour leur(s ?) auteur(s ?). Éric était moins frivole. Il avait vu dans ce mystère une occasion d'impressionner un jour Vendredi et la constance de son amour (inavoué !) pour elle l'avait conduit à tenter, de son côté et sans en parler, quelques recherches. Elles s'étaient jusqu'alors révélées remarquablement infructueuses. Mais Éric était déterminé.

Ledit Éric détaillait à Vendredi son goût pour l'hiver. «C'est, disait-il, la saison où où la beauté des belles jeunes filles est la plus sûrement établie, car la perception que l'on a de leur grâce n'est point troublée par l'inévitable élément de confusion qu'introduit le dénudement généralisé des corps. En été, les belles jeunes filles sont légion, mais leur beauté est moins sûre». Il fut tenté d'ajouter «Toi par

exemple...», mais s'interrompit et préféra verser de l'eau dans le sirop vert et limpide que contenait son verre.

Eau trouble

Au moment même où le sirop, se mélangeant à l'eau, se troublait légèrement, Éric et Vendredi furent rejoints par Caroline.

Caroline était également une belle jeune fille, aussi blonde que Vendredi était brune. Vendredi avait fait sa connaissance quelques jours après Noël (suivez le regard averti de l'auteur) et elles étaient rapidement devenues grandes amies. Éric avait vu cela d'un assez mauvais œil. Certes le visage encore enfantin de Caroline n'évoquait rien d'autre que la pureté. Elle aurait pu, mieux que quiconque, figurer un ange sur une de ces photographies pieuses du début du vingtième siècle. Cependant, une probable (mais légère) jalousie portait Éric à la méfiance et, derrière l'évidente, virgine et tranquille candeur du visage de Caroline, candeur qui, soit dit en passant, affolait la libido d'une part extrêmement conséquente des hommes qui croisaient la jeune fille, derrière cette candeur, donc, Éric soupçonnait les calculs d'une âme pleine de noirceur.

En matière d'estivalité des vêtements, Caroline avait pris plusieurs semaines d'avance sur Vendredi.

Éric, lui même un peu troublé par la légèreté et la faible surface du tissu qui habillait Caroline, s'amusait à suivre le regard des passants. Il attirait l'attention de ses deux voisines sur le mouvement particulièrement souple qu'effectuait un homme d'un certain âge pour poursuivre son chemin sans quitter les jeunes filles des yeux. Caroline, qui tournait le dos à la rue, dut se retourner.

Éric put alors apercevoir sur l'épaule de l'angélique jeune fille les lignes rosâtres, mal cachées par la fine bretelle de sa robe, d'une petite cicatrice au dessin compliqué. Éric pensa aussitôt à la fleur de Béthune, la marque infamante que porte, au même endroit et dans Les trois mousquetaires, la maléfique Milady de Winter. Il regarda plus attentivement et put distinguer une courte ligne ondulée, semblable à l'eau dans un dessin d'enfant, surmontée de trois petites gouttes disposées en triangle.

Éric ne put réprimer un sursaut. Car de ce symbole, les lugubres Larmes de sang, il connaissait la douloureuse signification et le terrible présage !



Pas une minute pour Donges Est

Consultable en mairie, le dossier d'enquête publique de l'extension portuaire de Donges Est comportait un millier de pages, pesait sept kilos et demi et il fallait une dizaine d'heures pour le lire*. C'est Alain Grovel, le commissaire enquêteur qui le note avant de faire le relevé comptable des avis favorables et défavorables. Il a recueilli une majorité d'avis

en faveur du développement économique (71 pour, 23 contre) et un refus massif de l'impact sur environnement (99 contre, 7 pour) et des mesures écologiques compensatoires (20 contre, 10 pour). Cette comptabilité binaire permet au préposé commissaire enquêteur de livrer ses «conclusions motivées» et son avis favorable au projet chiffré à 58 millions

d'euros, conclusions qui tiennent en une page et demi aérée, soit 10 grammes, lue en 55 secondes. C'est ce qu'on appelle l'art de la synthèse. Le plus beau score enregistré est donc l'exploit du commissaire qui réussit de très belles réductions à trois chiffres, le poids des arguments diminuant de 750 %, le nombre de pages de 500 %, le temps de lecture de 654 %.

* «Pour un bon lecteur de 20 000 mots par heure», note Alain Grovel, ce qui est un peu plus rapide que le rythme de parole d'un chroniqueur radio, et trois fois plus que celui d'un homme politique lisant un discours. Le très attrayant dossier d'enquête, à peine moins captivant qu'un bon polar, nécessiterait en fait entre vingt et trente heures de lecture. Ce qui exploserait encore à une réduction à quatre chiffres.

Pèse-moi !

Tête de port à la sauce traficote

La lutte des classements entre ports autonomes repose sur des critères contestés par tout le monde, y compris les ports eux-mêmes.

Au dessus de la barre des trente millions de tonnes. Depuis trois millénaires qu'il existe, le port de Nantes a réussi trois fois l'exploit, la dernière fois en 2001. Cette évaluation à la tonne du trafic des ports qui sert à les classer par ordre d'importance ne vaut pas un clou. Les dirigeants du port concèdent d'un air mari que ça ne représente rien mais qu'on n'a pas trouvé mieux. Parce qu'effectivement, si ça avait une quelconque pertinence du temps des trafics en vrac, on utilise

toujours ce même critère pour des marchandises et des modes de conditionnement incomparables. Le bois se compte en tonnes quand il est en billes ou en fardeaux de planches, mais on le mesure en conteneur quand il est scié et mis en boîtes. Les statistiques du gaz sont en mètres cubes. Les conteneurs se dénombrent parfois en mouvements de boîtes, mais le plus souvent en volume, en «équivalents vingt pieds» ou EVP, une unité de mesure standard des conteneurs, même si d'un arme-

ment à un autre, les conteneurs de vingt pieds n'ont pas exactement les mêmes dimensions. Le trafic roulier décompte en véhicules et en remorques de camions. Le port prétend même avoir gagné en nombre de véhicules Citroën transportés entre Montoir et Vigo, mais avoir perdu en poids, les z'autos modernes étant moins lourdes, ma bonne dame. Les statistiques du port comptent aussi un import de 2,15 millions de tonnes de sable qui n'ont pourtant été chargées

dans aucun autre port puisque ce sable est extrait du Banc du Pilier, devant Noirmoutier. À l'inverse, six autres millions de tonnes de sable, passant d'un côté de l'estuaire à l'autre ne sont pas retenus dans ces translations amont-aval par bateau. Tous les ans, le bilan s'obstine à cumuler les millions de tonnes, en additionnant torchons et lapins, carpes et serviettes, et sans doute quelques ratons laveurs.

Raphaël Tonne John

Futurs vieux

La méthode à missile

Ram Dam à l'Ouest, «seul festival exclusivement consacré aux passions des jeunes», a accueilli les futurs vieux à la Cité des Congrès en leur proposant de grimper dans une cabine d'avion de chasse, car la guerre n'est rien moins qu'un jeu vidéo continué par d'autres moyens. C'est présenté comme le clou du festival. Un stand de tir initié parallèlement à la balistique de précision. Histoire de pas se rater un carnage dans un couloir. Mais le positionnement marketing auprès de jeunes saligots qui préféreraient faire l'amour que la guerre a tout prévu : après avoir testé leur vocation de flingueur à vue, ils ont aussi pu tromper leur monde en sirotant «une boisson rose au Bar de l'Amour». Faut savoir faire ses premières armes en tout.

Couverture

Mortel contrat

Mourrez, et soyez assurés qu'on s'occupe du reste. Mais avant la dernière heure, quelques formalités. Le Mutualiste de Bretagne de mars 2002 explique que les constats d'assurance décès sont classés en deux catégories, «l'assurance décès temporaire», et «l'assurance décès vie entière». Texto ! Mais ce n'est pas tout : dans le premier cas, «avant la souscription, l'assuré doit déterminer la cause du décès» pour avoir la couverture correspondante (notez qu'on dit couverture et jamais linceul, ou catafalque). Il n'est prévu aucun formulaire ni aucune rente en cas de réincarnation. La mesquinerie, on en crèvera.

Sucé-sur-bitume

On rase payant !

Après avoir racheté quelques vieilles maisons de son centre bourg, et installé des locataires, professions libérales et habitants, la mairie de Sucé-sur-Erdre vient de leur annoncer qu'ils vivent dans des taudis juste bons à livrer pierres et tuiles aux bulldozers des hardis démolisseurs. Tout l'îlot Pasteur, qui jouxte l'église du bourg, doit être joyeusement ratiboisé. Non madame, on n'a pas dit boisé, mais bien ra-ti-boi-sé ! Les maisons en tuffeau, aux façades partiellement couvertes d'enduit ? à la casse ! Aux oubliettes du patrimoine. L'ancien presbytère bâti en 1785 ne devrait pas rester debout. Pourtant, le patrimoine n'est plus aujourd'hui confiné aux monuments et châteaux imposants. La défense du petit patrimoine, jusqu'aux fours à pain de village, est désormais entrée dans les mœurs. L'aménagement banalisé devrait en finir avec le charme du centre bourg, moyennant quand même une dépense publique de 2,7 millions d'euros. En espérant en glaner la moitié en recettes

possibles voire potentiellement envisageables, si tout va bien. Trois propositions, qui se ressemblent comme trois copies conformes, ont un argument commun, près de 70 places de parking créées au milieu du village qui ne manque pourtant pas

sens des attentes de stationnement exprimées par la population». Les trois scénarios ne sont ni plus ni moins médiocres que dans d'autres patelins périurbains qui rivalisent de pavés auto-blocants et de jardinières tombant des lampadaires tape-à-



de stationnement. En réunion publique, l'urbaniste commis à la ponte de ces trois ambitieuses utopies débine même l'une de ses trois hypothèses, celle qui a le moins de places de parking, parce qu'elle ne va pas «dans le

l'œil. Le maire se veut apaisant : il envisage une quatrième hypothèse. En mixant les défauts des trois premières, on ne peut qu'accoucher d'un projet que devrait envier l'ensemble de l'humanité.

Métallo j'écoute

Circulez, y'a rien à lire

On disait que les métallos des Chantiers avaient une bonne descente. Cette fois, c'est le patron qui vient d'être gratifié d'une descente. De police. Le site de Penhoët a été visité en mars par une bonne vingtaine de braves policiers et magistrats. «Il y a déjà eu des interpellations de clandestins lors d'une visite précédente», explique un officier de la Police aux Frontières, mais cette fois chou blanc. Un Italien en bleu, s'est vu demander s'il était payé en lires ou en francs. Dans la police, l'euro doit être considéré comme clando.

Iro quoi ?

Du bois dont on fait les trafics



Cheviré, place forte du trafic du bois, est un peu une place de trafic tout court. Le 18 février dernier, des militants de Robin des Bois y ont repéré une cargaison de troncs d'arbres sortis illégalement du Libéria, pays frappé d'embargo, et transportée par un cargo croate, le «Liski». Un rapport de l'ONU «a clairement démontré l'implication de certaines compagnies de sciage et d'exportation du Libéria dans le financement de la guerre civile qui sévit chez son voisin, la Sierra Leone». En clair, le niangon et l'iroko payent les trafics d'armes. «La filière française des bois tropicaux est le principal soutien au régime de Charles Taylor», allié des rebelles du Sierra Leone, précise Robin des Bois qui a noté à Cheviré que les marques et estampilles sur la tranche des billes de bois attestent de cette origine douteuse, quand on n'a pas sciemment scié sur une fine tranche les embouts, comme on lime les numéros de série de voitures volées. Au port autonome, Christophe Planty, interpellé à ce sujet, concède que «certains petits opérateurs peuvent effectivement prendre des risques énormes, décrochant soit le jackpot, soit des ennuis judiciaires», tout en ajoutant que «les contrôles se mettent à peine en place», et que «la majorité des entreprises, fortement structurées, est très regardante sur les origines des bois qu'ils importent». C'est pas la mer à bois.

* Libération, le 26 février 2002.

L'humanisectaire cache ses réfugiés

Ingrats, les Afghans n'ont même pas remercié les prieurs nantais de la Soka Gakkai qui les ont bien sortis de l'auberge. Ce groupe dissident bouddhiste est reconnu comme secte par les divers rapports parlementaires français. Il a été excommunié au Japon par ses propres moines il y a une dizaine d'années pour dérive autoritariste du gourou Daisaku Ikeda, 74 ans aux prunes. Du 17 au 25 novembre 2001, sa section nantaise a accueilli quasi clandestinement une expo de photos du Haut commissariat aux réfugiés qui dépend de l'ONU. Des photos de 4 mètres par 3 accrochées dans l'ancien Cinéma Le Paris, qui appartient à la multinationale japonaise. Pas de quoi en refaire un cinéma. A part les adeptes serinant la formule sacrée «*Nam Myôhô Renge Kyô*» en boucle pendant des heures devant leur petite armoire portative, personne n'en a rien su. «*Envisager que la Soka Gakkai se serve de nous pour redorer son blason ne m'intéresse pas*, affirme à Lulu la chargée de com' parisienne du HCR. *L'entrée n'était pas payante, et ils ont financé le transport et l'assurance de l'expo ; ça part d'un bon sentiment pour collecter des dons pour l'Afghanistan. La Soka Gakkai Japon fait don de 11 millions de dollars au HCR. En contrepartie, on ne leur donne strictement rien.*» Ce qui a le mérite d'être clair. Comme du jus de bouddha.

Couverture

Ni vu ni connu j'tambouille

Pire que la mal-bouffe, la déloyal-boustifaille. Les pros de la restauration ont fait condamner pour concurrence déloyale la cantine du Foyer de la jeune travailleuse, rue de Gigant à Nantes. Le 19 mars 2002, la cour d'appel de Rennes a donné raison au syndicat des tambouilleurs professionnels face à cette association 1901 qui restaurait tout le quartier, pas vraiment que des jeunes filles de 16 à 25 ans. Le Foyer a été condamné au franc symbolique, devenu 0,15 euro. Pas d'inflation sur le dos de l'euro. Employés d'assurances, de banque et même secrétaires de cabinet d'avocats venaient y déjeuner à un tarif de cantine d'entreprise, sans la moindre carte d'adhérent, et même en payant avec des chèques restaurant, malgré l'absence d'agrément. Soit 400 repas par jour sans reverser de TVA, disent les hôteliers. Moins, rétorquent le foyeriste de la jeune travailleuse. Pour dénommer cette infamie, les professionnels de la profession ont mitonné un nom pas très comestible : le «*paracommercialisme*». Sûrement un plat qui se mange froid.

Les voies du licenciement sont impénétrables

Au lycée, on ne jette pas l'argent pas les fenêtres. On jette les gens.

Quand la baisse des ouailles scolaires fut venue, l'école catho se trouva fort dépourvue. Ce n'est pas une fable, mais un drame socio-arithmétique qui se déroule au lycée privé professionnel St-Donatien, à Nantes, à un quart d'heure à pied du centre ville insouciant. Une bien triste histoire en ce quartier que les vieux Nantais nomment «*la Terre Sainte*». Voulant faire des économies, après un déficit de 800 000 F et une étude montrant qu'il y a trop de balayuses pour le nombre de mètres carrés, le lycée vire deux femmes de ménage. L'une des deux, Réunionnaise qui a quitté l'île et sa famille à la naissance de son enfant, a été prise sous l'aile protectrice d'une famille de bons catholiques qui la dorlote en l'emmenant en pèlerinage en Bretagne. On couche chez des bonnes sœurs, c'est sympa. En plus de ce tourisme de bénetier, Marie-Céline la Réunionnaise est placée comme balayeuse au lycée catho. Jusqu'au jour où le président de l'OGEC qui gère l'école, Thomas Béliard, dans le civil à la tête de la grosse pharmacie du quartier*, fait signer aux deux techniciennes de surface un protocole léonin visant à garantir l'institution des recours basement terre-à-terre de la part des deux femmes balancées comme de vieilles serpillières. «*Par sécurité, nous avons fait appel à un cabinet d'avocat spécialisé en droit du travail qui s'est carrément planté en rédigeant ce protocole sensé verrouiller la procédure, et qui s'est retourné contre nous. On a pris une pelleteuse pour faire un château de sable, comme si on licencierait un*

cadre», soupire Thomas Béliard. Ce protocole, sans la moindre valeur légale malgré les signatures, cherchait à exonérer l'établissement des devoirs d'un licenciement économique, les signataires s'engageant à ne pas contester leur éjection, déguisée en «*départ négocié*». Comble de l'élégance, le bien pensant pharmacien-président («*bénévole pour le lycée*», tient-il à préci-

ser) a fait signer ces papiers entre midi et deux, sur un coin de table, alors que Marie-Céline ne lit pratiquement pas le français. Elle n'a tellement pas compris ce qu'on lui a fait signer qu'elle a apposé sa griffe deux fois, sous son nom et sous celui de l'employeur. Comble de l'ingratitude, pour ne pas dire injure à la charité chrétienne, Marie-Céline a porté l'affaire devant

les prud'hommes. Le 16 mai dernier, ces juges ont décrété le licenciement sans cause réelle et sérieuse et condamné l'employeur, l'association «*Ogéc LPP St-Donatien*», à payer 8 057 euros à son ancienne femme de ménage, pour le préjudice subi et les frais de justice. Ca fait vraiment mal au cœur de faire le bien des gens.

Marie Javel-Lacroix

* Déjà rencontré par Lulu pour des médicaments fournis régulièrement aux petits vieux de la maison de retraite voisine, mais avec un peu moins de boîtes que sur les ordonnances. (Les vieux nantis privés de pilule, Lulu n° 14, septembre 1997).



Coup de Barreau

Avocate cherche code du travail

M^e Dominique Ulmann regrette d'avoir eu recours à la débauche, en allant chercher une vacataire du tribunal de Nantes pour la recruter en janvier 2000 comme secrétaire de son cabinet d'avocate. Un contrat-initiative-emploi, avec 24 000 F d'aide de l'Etat à la clé. Pour 169 heures de labeur et 6 890 F par mois, une maigre paye de dactylo, même si on lui confie la compta, les déclarations de TVA et de charges sociales du cabinet que M^e Ulmann partage avec son époux, M^e Yvon Chotard. On fait même assez confiance à

la petite main pour lui refiler le traitement de dossiers de clients. Opérée, la salariée est en arrêt maladie un peu plus de deux mois d'été. Son retour au boulot sera bref. En octobre, celle qu'on félicitait est devenue «*la pire des secrétaires*», mise à pied et virée du cabinet sur le champ, pour faute grave, sans preuve. «*Elle faisait mal son travail, jusqu'à du sabotage à la fin*», dit M^e Ulmann. Les fautes : des retards dans le traitement des dossiers, un rendez-vous dont l'avocate dit ne pas avoir été prévenue, un cas de mauvaise humeur au téléphone. «*J'ai pétié les plombs, elle coulait mon cabinet*».

Seulement voilà, le motif a été récusé par les prud'hommes qui ont requalifié la faute grave en «*cause réelle et sérieuse*»*. L'avocate a été condamnée à verser indemnités de licenciement, congés payés et retards de salaires. Vraiment désagréables, les prud'hommes ont évoqué l'obligation de rembourser les aides reçues pour financer ce contrat-initiative-emploi. La faute grave aurait évité cette basse comptabilité de recouvrement. Contactée par Lulu, M^e Ulmann rejoue l'histoire de la voyante extralucide qui ne voit pas de quoi on veut lui parler, et s'excuse : «*Rembourser les aides ? Je ne sais pas si la loi est*

applicable... Je ne tiens pas à passer pour une bourgeoise qui veut toucher les primes de l'état. Je veux que mon cabinet marche.» Mais l'avocate connaît très bien la loi qui lui permet de ne pas payer les frais d'avocat de son ex-salariée, auxquels elle a été condamnée : «*cette partie n'est pas exécutoire puisqu'il y a appel*». Pas très confraternel, tout ça. L'avocat est un loup pour l'avocat.

Marie-Rose Dalloz

* Après le jugement du 25 février 2002 à La Roche-sur-Yon, la salariée a fait appel, ce qui sera rejugé à Poitiers.

Où la P.Q. erre-t-elle ?

L'été est propice aux grandes manœuvres et aux petits ajustements dans la PQR, alias presse quotidienne régionale. Quelques changements notables se profilent dans les journaux nantais. **Jean-Claude Murgalé** quitte la direction départementale d'Ouest-France et renonce du même coup aux célèbres randonnées pédestres du grand quotidien pour s'occuper des nouveaux médias, et notamment des projets de télévision du groupe rennais sur Nantes. Le jovial **Yves Scherr**, actuel patron de la locale nantaise le remplace, il est lui-même remplacé par **Joël Bigorgne**, un ancien stagiaire de la rédaction de Nantes. Changements notables également à la tête de *Presse-Océan*. **Bruno Hervieu**, transfuge du groupe Hersant en provenance du Havre, auréolé d'une réputation de « gestionnaire pointilleux » vient de prendre



la direction générale du quotidien de la rue Santeuil. Du coup l'imprévisible rédacteur en chef **Jean-Pierre Champiat**, en voie de marginalisation, reprendrait du poil de la bête, sans que les petites mains de la rédaction sachent s'il s'agit d'un retour en grâce durable ou d'un dernier tour de piste avant d'aller voir ailleurs. Le ridicule n'ayant jamais tué personne, *L'Hebdo de Nantes* préparerait de son côté une énième nouvelle formule. **Edouard Coudurier**,

le patron du *Télégramme de Brest* et principal actionnaire de l'hebdomadaire a en effet décidé de continuer l'expérience en dépit des piètres résultats d'**Hervé Louboutin**, le nouveau directeur, et de son équipe, entièrement renouvelée. L'idée de génie consisterait à revenir sur l'information de proximité, l'actualité des quartiers. Voilà qui ressemble fort à l'improbable quête du lecteur perdu.

Pierre Papier

Rayure

Dessin sans légende

303, le luxueux magazine culturel de la Région, a réussi l'exploit de publier neuf pleines pages bien illustrées consacrées à une exposition de dessins contemporains sans jamais dire où, quand, ni pourquoi. Le texte de Jean-Claude Pinson et les clichés des artistes ont été fournis par Michel Luneau, qui a programmé cette expo en janvier et février dans sa galerie à la campagne à Pont-St-Martin et au forum de la MCLA. Mais de tout ça, ziquette dans la revue. Quadrichromie, motus et dos cousu.

Pain couplet

Chanteur à tripes

Dans un journal, on ne dit pas directeur de conscience mais rédac'chef. Nouveau cheffailon de *L'Hebdo*, Vincent Combeuil consacre mine de rien un tiers de page* au chanteur de bénitier Roger Martineau, invité par l'association Acanthes au Pannonica le 6 avril. Un Vendéen ultra catho qui, avec son frère Patrice, entonne volontiers le couplet-charge contre l'avortement, avec la chansonnette « de vos entrailles »*. En 1993, les deux frangins ont aussi commis un disque sur les guerres de Vendée avec l'aide du Vicomte de Villiers. Pas le genre d'artiste à faire la manche. La quête, à la limite. Et encore, sans jamais demander « t'as pas cent balles », mais « t'as paradis ? »

* *L'Hebdo*, le 27 mars 2002.
** *Le Canard Enchaîné* du 13 janvier 1999.



Doigt de réponse (ter)

Loulou à boubout de nerfs

Et de trois ! Notre excellent confrère Hervé Louboutin, ci-devant sauveur suprême de *L'Hebdo de Nantes*, nous gratifie d'un nouveau droit de réponse, suite à notre enquête sur le conflit social qui a secoué ce titre lors de son parachutage quelque peu brutal en janvier dernier*. Nous reprochant notre manque de « courtoisie confraternelle », Loulou n'a pas du tout apprécié que Lulu relate ce mouvement de grève contre son auguste personne. Et de rectifier nos propos, à sa façon inimitable : « Contrairement à vos allégations mensongères, je n'ai

jamais prétendu avoir viré qui que ce soit. Même si l'équipe est aujourd'hui entièrement renouvelée (...) Plusieurs pigistes et correspondants sont toujours là, contrairement à vos affirmations qui voudraient faire croire que l'ensemble de l'équipe a préféré se faire hara-kiri plutôt que de travailler avec moi. » Comme quoi l'on peut entièrement renouveler son personnel tout en gardant quelques membres de l'ancienne équipe. C'est un « entièrement » de première classe, Loulou ?

* Voir Lulu n°36, « *L'Hebdo louboutomisé* ».

Sans tabou ni trompette

Hutin assure ses sorties de messe

Quelques années après la mort de Robert Hersant, son appétit d'empire fait du pédégé de *Ouest-France* un nouveau papivore très convenable. Connu pour sa fringale médiatique, François-Régis Hutin a été approché pour entrer dans le capital du groupe de presse catho PVC, Publications de la Vie Catholique, qui éditent entre autres *Télérama* et *La Vie*. *Le Canard Enchaîné* relate com-

ment le coup ne s'est pas fait. *La Vie* est en fait trop sulfureuse, avec des unes aussi insupportables que « le tabou de la pédophilie ecclésiastique ». FRH aurait décliné l'offre en argumentant ainsi : « Je ne tiens pas à être agressé à la sortie de la messe à cause d'une couverture de *La Vie* ». Il ne faut pas rajouter de l'insécurité à l'insécurité. En rachetant *Paris Boum Boum* via Spir Communication, le

LATULULULU?

REMARDE JOYEUSE

Ouest-France, 16 novembre 2001

Le maire de Sucé-sur-Erdre ne manque pas d'idées. La commune ayant été condamnée par le tribunal administratif pour « une remarque qui n'a pas résisté à la joie excessive de certains supporters », le maire a trouvé la parade : à l'avenir, il « fera évacuer la salle avant que les gens ne fassent des bêtises ». Sinon, il fera évacuer les bêtises.

FILLON HYBRIDE ABATTU

Le Parisien, 11 avril 2002

Il y a des jours où le talent de premier ministrable requiert un subtil sens de la formule. Par exemple quand François Fillon, ex-futur challenger matignonnable a pu affirmer sans rire : « j'ai le physique de Douste, l'ambition de Sarkozy et je passe plus souvent à la télé que Raffarin ». C'est bien ça, la politique. Un peu de physique -mais pas de chimie-, de l'ambition et une médiatibilité patente. Une question se pose : et à part ça ? Pas la moindre idée.

SANG POUR CENT

Ouest France, 19 mars 2002

La Loire-Inférieure soutient ses boeufs « nourris 100% végétal, avec des compléments de minéraux ». Déjà, on ne voit pas bien l'intérêt pour le consommateur d'avoir une bidoche du coin si ça n'offre comme garantie que la géographie. Mais ce 100% laisse perplexe. Des rajouts de minéraux sont sans doute immatériels pour ne pas rendre les chiffres obèses. Ou alors c'est que le bœuf végétarien a un petit rien qui lui permet d'outrepasser 100%. Pas de quoi en faire un foin.

MATIÈRE TORTUEUSE

Ouest-France, L'Eclair, 12 avril 2002

À Bernadette, de passage à Nantes, les jeunes du RPR ont offert une tortue miniature. « En céramique », croit savoir *Ouest-France*. « En porcelaine » affirme *Presse-Océan*. Alors quoi ? Encore un effet pervers du pluralisme de la presse. On croit tenir une info en béton et elle se révèle en ciment armé. L'opinion publique en reste désarmée.

TRAVAUX FICTIFS

Libération, 10 mai 2002

Raffarin arrive et le troisième aéroport parisien revient sur le tapis. Son nouveau gouvernement « affirme vouloir vérifier si les grands aéroports régionaux, notamment Lyon ou Notre-Dame-des-Landes (en construction entre Rennes et Nantes) ne seront pas susceptibles d'absorber une partie des vols de Roissy ou d'Orly », écrit Libé. Les travaux de l'aéroport renno-nantais auraient donc démarré en douce ? Ça doit être ça, la politique de l'effet côte ouest accompli. Ou alors ce sont des pistes souterraines. Un mix entre métro et aéroport, probable.



EN PVC SI VOUS HABITEZ LA PROVINCE

Le Point, n° 1539, 15 mars 2002

Le tourisme sera sauvé par le volet en plastique. C'est la théorie de Damien Dejoie, directeur de l'office du tourisme baulois à propos des villégiatures hors saison. « Les fenêtres en PVC ont changé la donne ; maintenant les gens n'hésitent plus à ouvrir leur résidence mieux isolées, et moins humides, l'hiver ». En passant de la langue de bois à la languette de plastique, on peut l'ouvrir toute l'année.

L'INFLATION GALOPE LÉGÈREMENT

Presse-Océan, le 28 février 2002

À Pornichet, c'est pas des blaireaux : un espace culturel doit être édifié. Selon *Presse-Océan*, le projet « a enregistré une légère inflation ». Légère ? En passant d'un coût prévisionnel de 2,9 millions d'euros, à une nouvelle prévision de budget de 3,7 millions d'euros, ce projet se cloque quand même 27,5% d'inflation. Moralité, un surcoût est déclaré léger jusqu'à ce qu'il émerge à trois chiffres. Avant la virgule. On ne dira jamais assez l'insoutenable légèreté des chiffres.

motus et bouche cousue de fil blanc. Comme quand l'abbé Bissey devait répondre de pédophilie aux assises et qu'après un traitement au ras de la soutane, le titre de l'article avait été soigneusement banalisé. Ce qui avait déclenché un joli tollé des journalistes de la maison. *Ouest-France* est finalement assez tollé-olé.

* *Le Canard Enchaîné*, 17 avril 2002.

Huit mars attaque

Une hanche passe

À St-Gilles-Croix-de-Vie, la journée internationale des femmes, c'est sacré. Cette année, le casino Royal Concorde a fêté le 8 mars en organisant un défilé, non pas de suffragettes, mais de miss. Quel casting ! Miss Poitou d'il y a deux ans, Miss Bretagne, Miss Lyon, Miss Côte de Lumière, accessoirement deuxième et troisième dauphines de Miss France de l'an dernier ont pré-

senté une collection de prêt-à-porter, avec le déhanchement professionnel de rigueur. «Un défilé placé sous le signe de la beauté et de l'élégance de ces quatre reines qui assurent comme elles le soulignent, la promotion de la beauté dans nos régions respectives», commente *Vendée-Matin*. L'an prochain, promis, pour respecter la parité, on aura droit à un strip-tease de Chippendales.

Dieu bleu

Au néon du père

Pendant quelques mois, une grande enseigne de l'Hôpital central de Nantes est en panne. Enfin à moitié. On devait confondre politique de santé et tentative de sainteté, car le néon bleu indiquant «Hôtel Dieu»* ne se lisait plus, à la nuit tombée, que «Dieu». À la gauche de Dieu, tout s'était éteint. Comme s'il devait apparaître à tous, agnostiques et apostats compris, qui ne veulent pas croire une chose pareille. La chose pareille est ainsi déclinée dans les couleurs bleu néon mode, usitées par l'artiste Kersalé, à l'instar des fenêtres murées de la Fnac et de l'entrée de la piscine Gloriette.

On ne voit donc pas pourquoi le centre hospitalier régional s'obstinerait à se faire passer pour un bouclard au Paternel présumé de l'Acrobate. À moins que l'hôpital se soit trop moqué de la charité, et qu'il lui faille une rédemption ici bas. Un électricien consciencieux a mis fin à l'extinction du mot «hôtel». Pourtant cette survivance anachronique de la dénomination «Hôtel Dieu» montre que depuis bientôt un siècle, la France fait fi de la séparation de l'Église et de l'État de santé.

* Le scandale bondieusard de l'hosto, *Lulu* n° 1, décembre 1995.

Hortension

L'insécurité à l'ombre des fleurs en toc

Le langage des fleurs manque parfois de civilité. Les tenanciers de la Villa St-Pierre, une boutique d'objets de déco ouverte mi-novembre dernier agacent apparemment. La plaque plexi du magasin est d'abord arrachée, avant que la serrure ne soit bouchée à la colle, suivi de deux pneus crevés et de rayures sur les portières du véhicule des commerçants. Du petit vandalisme sans signature. Pas de quoi exiger une force d'interposition.

Jusqu'à un coup de fil anonyme où une femme prévient l'un des patrons du magasin, que s'il continue à vendre les hortensias artificiel qu'il a dans sa boutique, «ça va mal aller pour lui». Ces hortensias en toc sont ici vendus 10 euros pièce, presque moitié moins que chez la demi-douzaine de concurrents. L'antigang est sur les dents. Les hortensias sont présumés innocents. Jusqu'ou tout cela s'arrêtera-t-il ?



Droit d'NS

La Douane enterre une taupe

Il était agent double des Douanes, le voilà pensionnaire démultiplié des administrations pénitentiaires.

Du fond de sa cellule, Marc Fievet compte les jours. En milliers maintenant. Incarcéré depuis septembre 1994 à Malaga, à Brixton, au Canada, puis à Villepinte et aujourd'hui au centre de détention de Nantes, l'ancien burlingueur devenu sédentaire itinérant, pourra bientôt rédiger un guide des meilleures prisons du globe. Mais l'homme n'a pas toujours été taulard. Dans une autre vie, il était ce que les douanes appellent un «aviseur», l'une de ces personnalités un peu mystérieuses, discrètement infiltrées dans les réseaux des trafiquants de drogue, pour mieux les faire tomber. La première escale de ce passé mouvementé se joue à la fin des années 80, dans le port de Gibraltar, où la future «taupe» des douanes répare son bateau. Intrigué par d'étranges va-et-vient sur les quais, il s'immisce dans un milieu jusque là inconnu de lui et fourbit ses premières armes au contact des trafiquants. Comme toute peine mérite salaire, il imagine aussi les profits possibles et prévient les douanes nantaises. Promu agent infiltré, il sera désormais identifié sous le code NS 55. À l'occasion aussi, il assure lui-même le convoyage des marchandises d'un pays à l'autre et joue un double jeu dangereux, à mi-chemin entre gendarmes et voleurs. En septembre 1994, l'Angleterre et le Canada lancent contre lui deux mandats d'arrêt internationaux au motif qu'il aurait contribué à introduire plusieurs tonnes de cannabis et de cocaïne sur leurs territoires respectifs. D'emprisonnements en extraditions, NS 55 est fortement incité à plaider coupable et les douanes lui affirment que tout sera bientôt arrangé pour lui. Mais rien ne s'arrange vraiment. Présenté comme l'un des pontes mondiaux du narco-traffic, il est condamné en 1997 à la prison à perpétuité sans chiffres au Nouveau Brunswick. Si l'énoncé est effrayant, cette peine signifie en réalité qu'il peut bénéficier d'une



permission de sortie dès 2001 et fait de lui un prisonnier libérable en 2004. Pourtant, la machine s'affole. Un an après sa condamnation, un trafiquant interpellé lors du même coup de filet est acquitté : l'homme, dès le départ, a plaidé non coupable. L'ancien aviseur des douanes, lui, est toujours en prison. Comme l'autorisent les conventions franco-canadiennes, il décide alors de purger la fin de sa peine en France. Mais personne ne l'informe de ce qu'il risque. En faisant cette demande, NS 55 ignore que sa condamnation au Canada trouve en France une équivalence de 20 ans de prison et fait désormais de lui un prisonnier libérable en 2017. Incarcéré à Fresnes, il entame en septembre 1999 une grève de la faim de 123 jours. Sans résultat. Bloqué dans la machine judiciaire, il ne peut plus désormais en sortir que par la grâce présidentielle et se heurte à un refus. Comme une cerise plantée en haut d'un gâteau trop lourd,

il apprend aussi que sa condamnation peut aussi être assortie d'une peine de sûreté lui interdisant toute remise de peine ou libération conditionnelle. Incarcéré aujourd'hui au centre de détention de Nantes, NS 55 est brièvement sorti de sa cellule le 20 mars pour demander aux magistrats du tribunal correctionnel, visiblement troublés par ses récits, de ne pas appliquer cette mesure. Les juges, en l'exauçant, ont fait leur maximum. Le parquet en a fait de même en ne faisant pas appel de cette décision. La justice ne peut pas plus. Un deuxième recours présidentiel est en cours. Pendant ce temps là, la Douane s'est dédouanée sans rien avoir à déclarer.

* La cour des Miracles : que font les juges ?, Yves Bonnet. Flammarion. Écrit par un ancien patron de la D.S.T., un chapitre du livre est consacré à ce «cas» un peu particulier.

OH! ÇA A L'AIR RI GOLO TON JOURNAL... TU ME L'PRÊTES ?

TU PEUX TE BROSSER, LIONEL... T'AS QU'À T'ABONNER!



20 € = 10 numéros

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Chèque à l'ordre de La Lutte à Leuleu, 11 rue des Olivettes 44000 Nantes

Ont œuvré à ce numéro : Philippe Dossier, Faucompré, Frap, Nicolas de La Casinière, Léo Sagaz, Laurent Mareschal, Tanq
Mise en page : Nathalie Brodin - Directeur de la publication : Éric Chalmel - Producteur : en congé semestriel
N° ISSN : 1270-4911 - N° CPPAP : 77122AS. Dépôt légal : à parution - Merci à Com' Dab pour tout - Flashage : Western Press Ltd
Fabrication : Jacques Renaud - La Lettre à Lulu est éditée à 4 000 ex. sur papier recyclé par Top Imprimerie pour La Lutte à Leuleu, ass. 1901 - 11, rue des Olivettes 44000 Nantes - Email : eric.chalmel@wanadoo.fr